

Demande de naturalisation refusé

Par SB2010, le 19/07/2010 à 21:48

Bonjour,

J'ai fait une demande de naturalisation par mariage qui m'a été refusé car je n'ai pas voulu signer une attestation de vie commune, les noms inscris dessus n'étant pas les bons.

Bien qu'ayant signalé le problème au greffier qui m'a reçu, il n'a pas voulu corriger son erreur. J'ai écrit une lettre au ministère de l'immigration qui est resté sans réponse.

Sachant que je remplie complètement toutes les conditions d'acquisition de la nationalité, que puis-je faire ?

D'avance merci pour vos réponse

Très cordialement

SB

Par chris_ldv, le 20/07/2010 à 11:28

Bonjour,

Je pense que vous reportez sur le greffier du tribunal une erreur qui n'est pas de son ressort: http://vosdroits.service-public.fr/F1433.xhtml

En effet l'attestation de vie commune a du être renseignée:

o soit par un(e) employée(e) de mairie o soit par vous même, ou éventuellement votre avocat

Vous pouvez recommencer la procédure de naturalisation.

Cordialement,